

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****SEANCE DU 8 OCTOBRE 2018****PRÉSENTS (14)**

Annick MERLE – Annie BARBIER – Jean-René RABILLOUD – Sandrine GRACIA –
Monique PONGAN – Gérard FERRAND – Anne AUVERNET – Annie PRESLE
Delphine FUSIER Thierry TOULEMONDE – André CHANTIOUX – Arnaud
CAILLIARD – Lucienne MORTON – Georges PIROIRD

ABSENTS (4)

Jean-Pierre GUILLOT – Rémi CHATELAT – Catherine GROS – Mathilde MELAN

POUVOIR (4)

Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à Georges PIROIRD – Rémi CHATELAT
donne pouvoir à Annick MERLE – Catherine GROS donne pouvoir à Anne
AUVERNET – Mathilde MELAN donne pouvoir à Gérard FERRAND

La séance publique est ouverte à 19H40 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de FRONTONAS.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur André CHANTIOUX comme Secrétaire de séance. Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : André CHANTIOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.
(Approuvé à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Adoption et signature du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2018**
- 3. Délibérations**

Finances :

2018-09-02 : Approbation du rapport n°2 de la C.L.E.C.T en date du 9 juillet 2018 – attribution de compensation exceptionnelle 2018

2018-09-03 : Affectation de l'attribution de compensation exceptionnelle 2018 de la CLECT, par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, en investissement

Affaires générales/urbanisme :

2018-09-04 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017

2018-09-05 : Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de la Verpillière – Avis sur le projet d'arrêté

Information :

2018-09-06 : Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation de compétence de l'article L2122-22-4

Questions diverses

- **Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2018**
(Approuvé à l'unanimité)

2018-09-02 : Approbation du rapport n°2 de la C.L.E.C.T en date du 9 juillet 2018 – attribution de compensation exceptionnelle 2018 (rapporteur Thierry TOULEMONDE)

Monsieur Thierry TOULEMONDE expose à l'assemblée que lors du vote du rapport n°1 de la CLECT en date du 9 juillet 2018 qui concerne la révision de l'attribution de compensation dite « de droit commun » par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, il a été convenu que les dispositions de l'article 1609 onies, C, V, 1 bis du Code Général des Impôts prévoient les modalités de révision libre des attributions de compensation liée ou non à un transfert de compétence.

Cette révision ne peut s'opérer que par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Il est précisé à cet effet, que les membres de la CLECT, réunis en séance le 9 juillet dernier ont approuvé à l'unanimité le rapport joint à la présente délibération qui porte sur les transferts de compétences suivants :

- La restitution aux communes des Balcons Dauphinoises de crédits calculés au titre d'un dispositif d'équité pour 1 650 166,65 €,

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

- La restitution aux communes de l'Isle Crémieu du solde des crédits capitalisés par l'Isle Crémieu depuis 2002 au titre des travaux d'investissement de voirie pour 1 300 877,43 €, y compris la régularisation de la commune de Vertrieu,
- La restitution aux communes du Pays des Couleurs du solde des travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public pour 407 207,78 €.

En outre, le Conseil communautaire a également approuvé le rapport n° 2 de la CLECT lors de sa séance du 17 juillet dernier.

Débat :

Lucienne MORTON : Est-ce que l'année prochaine la commune bénéficiera de cette dotation et va-t-on les réinvestir cette année ?

Thierry TOULEMONDE explique que cette somme sera versée en recettes d'investissement et 62 000 € seront versés en fonctionnement par la CCBD. Un marché à bons de commande vient d'être réalisé qui permettra d'utiliser ces sommes dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Lucienne MORTON souhaite savoir si on peut utiliser une partie de cette somme pour faire un trottoir dans le prolongement de celui du lotissement les coteaux du village.

Mme le Maire précise qu'actuellement elle est en négociation avec une entreprise sur une possibilité d'une offre de concours qui sera débattue au prochain conseil municipal.

➤ Adopté à l'unanimité**2018-09-03 : Affectation de l'attribution de compensation exceptionnelle 2018 de la CLECT, par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, en investissement (rapporteur Thierry TOULEMONDE)**

Monsieur Thierry TOULEMONDE rappelle aux membres du Conseil municipal que sur présentation du rapport de la CLECT du 9 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 17 juillet dernier, le versement d'attributions de compensation exceptionnelles au titre de la seule année 2018 pour les transferts suivants :

- La restitution aux communes des Balmes Dauphinoise de crédits calculés au titre d'un dispositif d'équité pour 1 650 166,65 €
- La restitution aux communes de l'Isle Crémieu du solde des crédits capitalisés par l'Isle Crémieu depuis 2002 au titre des travaux d'investissement de voirie pour 1 300 877,43 €, y compris la régularisation de la commune de Vertrieu
- La restitution aux communes du Pays des Couleurs du solde des travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public pour 407 207,78 €

La CLECT propose dans son rapport d'inscrire le versement des attributions de compensation exceptionnelles 2018 en section d'investissement compte tenu du fait que leurs calculs résultent des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés.

En outre, le Conseil communautaire a également fait le choix d'inscrire les attributions exceptionnelles de l'année 2018 en section d'investissement. Au de cet exposé, il est proposé d'inscrire en section d'investissement du budget principal, la somme de 17 781,76 € relative au versement de l'attribution de compensation exceptionnelle 2018 correspondant à la restitution de la compétence voirie (article 13246)

➤ Adopté à l'unanimité**2018-09-04 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017 (rapporteur Gérard FERRAND)**

Vu le Code général des collectivités territoriales qui impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Considérant que le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

Considérant que le présent rapport est public et qu'il permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Débat :

Thierry TOULEMONDE est surpris de voir dans le rapport que la commune possède 30 km de réseau.

Gérard FERRAND explique que cette situation n'est pas surprenante au vu de l'étendue de la commune.

Jean-René RABILLOU note le bon rendement qui s'élève à 80.6%

André CHANTIOUX s'interroge sur le chantier des bornes à incendie

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Gérard FERRAND précise que ce chantier fait partie du marché de travaux qui est actuellement en cours dans le cadre d'un programme pluriannuel.

➤ **Adopté à l'unanimité**

2018-09-05 : Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de la Verpillière – Avis sur le projet d'arrêté (rapporteur Thierry TOULEMONDE)

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme soumettant le projet du Plan Local d'Urbanisme pour avis aux personnes publiques associées et notamment aux communes limitrophes,
Vu la délibération du Conseil municipal de la Verpillière en date du 2 juillet 2018 arrêtant le projet de PLU,
Considérant le courrier de la ville de la Verpillière en date du 5 juillet 2018 adressé à la commune de Frontonas la sollicitant pour émettre un avis sur le projet de PLU arrêté,
Considérant que ce courrier a été réceptionné en date du 10 juillet 2018 par la commune de Frontonas,
Considérant que l'avis de la commune de Frontonas doit parvenir à la commune de la Verpillière au plus tard le 10 octobre 2018, soit trois mois après réception du projet de Plan Local d'Urbanisme et qu'à défaut cet avis sera réputé favorable,

Sur présentation de Monsieur Thierry TOULEMONDE, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis FAVORABLE sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par la commune de La Verpillière assorti de l'observation suivante « La commune de Frontonas rappelle l'importance des échanges entre les deux communes et souligne que l'accessibilité aux services doit être améliorée. Cet objectif doit être pris en compte particulièrement aux secteurs de la gare, la Verne et au voisinage du lycée et du collège ».

Débat :

Thierry TOULEMONDE rend compte de l'offre de logements (250 à 300 logements) qui pourrait encore potentiellement se construire sur les secteurs de Paris-Rhône (TECUMSEH) ou encore de la gare.

Lucienne MORTON : ce qui nous concerne c'est uniquement la route départementale.

Thierry TOULEMONDE : pas uniquement c'est aussi les parkings.

André CHANTIOUX indique qu'il y a 10 ans l'accès à la gare était plus aisé.

➤ **Adopté à l'unanimité**

2018-09-06 : Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation de compétence de l'article L2122-22-4 (rapporteur Thierry TOULEMONDE)

Vu l'article L2122-22-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014-03-07 du 15 avril 2014 portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article sus-visé,

Il est rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de cette délégation. Le tableau ci-après, recense les différents marchés et avenants :

Date du marché	Titulaire	Objet du marché	Montant HT
10/03/2018	SEEM	Travaux de désamiantage, déconstruction et démolition de l'ancienne caserne des pompiers	60 480.00 €
12/07/2018	SEEM	Avenant n°1	2 520.00 €
28/05/2018	BATISAFE	Maîtrise d'œuvre travaux d'accessibilité à l'école communale	8 150.00 €
30/08/2018	AMETEN - GEODEFIS	Etude hydrogéologique et hydrologique de l'ENS « la tourbière de charamel »	20 530.00 €

- Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par madame le Maire.

Informations et questions diverses :

Madame le Maire :

- Fixation de la date des vœux à la population 3 ou 10 janvier 2019 : sondage proposé
- Rend compte du rapport sur l'ambroisie réalisé par Vincent LOGET et Lucienne MORTON. Vincent fait un très bon travail auprès des agriculteurs. Interroger la CCBD sur la transmission du rapport sur l'ambroisie

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

- Anne AUVERNET précise que l'on parle surtout de l'ambrosie car la plante est allergisante mais le faux vernis du Japon est une plante très envahissante dont on a beaucoup de mal à se débarrasser.

Lucienne MORTON :

- Souhaite savoir à quelle date est prévue l'ouverture du multi accueil. Madame le Maire précise que la CCBD prévoit l'ouverture au mois de janvier 2019.
- Madame le Maire indique que le talus sera repris directement par la CCBD et qu'il sort de l'expertise.
- Mme MORTON souhaite également savoir s'il y aura une inauguration
- Mme le Maire répond que naturellement il y aura une inauguration et qu'elle espère qu'une visite des lieux avant sera proposée par la CCBD.

André CHANTIOUX :

- Souhaite savoir si les appartements dans l'ancienne école des garçons sont actuellement loués ?
- Mme le maire précise qu'il y a deux locataires.

Gérard FERRAND :

- Indique que lors de la dernière séance du Conseil syndical du SMND, il a été décidé qu'à compter de l'année 2019, le nombre de passages à la déchetterie serait limité à 36. Au-delà, le passage sera facturé.
- Il est également annoncé un mouvement de grève qui pourrait affecter le ramassage des poubelles.

Annie BARBIER :

- Bilan regrettable sur le manque de participation à l'animation BAO-PAO car peu de gens se sont sentis concernés malgré l'importante communication.
- Rappelle que la conférence sur les jeux dangereux jeudi 11 octobre 2018 à 20h00 en salle du conseil municipal.

Jean-René RABILLOUD :

- La proposition de fusion entre le SIM et le SMABB a été majoritairement rejetée par les communes et Monsieur le Préfet a informé les syndicats de cette décision. La dissolution du SIM est prévue au 31/12/2018. Des négociations sont en suspens concernant le foncier.
- Georges PIROIRD demande de vérifier s'il n'y a pas la possibilité que le syndicat soit rattaché à la branche travaux d'un EPCI.
- Commémoration du 11 novembre : une commission spécifique s'est réunie pour proposer différentes animations dont deux chants sont à apprendre pour soutenir les enfants des écoles et la chorale du RUBA. Il y aura également une exposition.

Thierry TOULEMONDE :

- Le SCOT est en cours de révision et va être arrêté très prochainement. Une réunion publique est prévue le 5 novembre à Saint-Chef. Il est précisé que le nouveau SCOT s'appliquera sur les POS et PLU en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2018	
LISTE DE PRESENCE	EMARGEMENT
MERLE Annick	
TOULEMONDE Thierry	
MORTON Lucienne	
CHATELAT Rémi	Absent donne pouvoir à Annick MERLE
BARBIER Annie	
RABILLOUD Jean-René	
AUVERNET Anne	
FERRAND Gérard	
PONGAN Monique	
MELAN Mathilde	Absente donne pouvoir à Gérard FERRAND
CAILLIARD Arnaud	
PRESLE Annie	
PIROIRD Georges	
GRACIA Sandrine	
GUILLOT Jean-Pierre	Absent donne pouvoir à Georges PIROIRD
FUSIER Delphine	
CHANTIOUX André	
GROS Catherine	Absente donne pouvoir à Anne AUVERNET